

P.A.B. n° 38
BULLETIN DE L'AUDITEUR PROFESSIONNEL
de L. RON HUBBARD

via le
Hubbard Communications Office
163 Holland Park Avenue, Londres W.11

Le 29 octobre 1954

LE CODE DE L'AUDITEUR 1954

Un cours de base de Scientologie - Partie 5

1. N'ÉVALUEZ PAS POUR LE PRÉCLAIR.

La difficulté principale du préclair, c'est le savoir d'autrui (other-knowingness - NdT). Un auditeur qui est en train d'auditer un préclair a en face de lui quelqu'un dont la dernière citadelle de savoir possédée est le bank des engrammes et divers phénomènes mentaux. On doit, autant que possible, permettre au préclair de découvrir les réponses à ce phénomène par l'intermédiaire du processus de l'audition. Ce que fait l'auditeur, c'est guider. S'il dit à chaque coup ce qu'il faut découvrir ou ce qui va se passer, le préclair n'ira pas mieux. Guider le préclair est bien sûr un moyen dissimulé, mais tout à fait acceptable, d'inviter le préclair à faire une découverte. Donner les commandements d'un procédé constitue une invitation à faire cette découverte. L'auditeur travaille à partir d'un ensemble de connaissances qui ont trait à la façon dont fonctionnent tous les mentals et tous les esprits. On pourrait même, sans aucun danger, donner au préclair une éducation sur ce sujet général d'une très grande valeur, et il ne fait aucun doute qu'on peut l'auditer dans le cadre de ce sujet général, mais il ne faut pas "télégraphier" au préclair les particularités et les singularités de ce sujet, ni les phénomènes qui se produisent, avant qu'ils ne se produisent; et quand il arrive quelque chose au préclair, l'auditeur ne doit pas alors en produire l'explication. C'est pour cela que la psychanalyse a complètement échoué. Le préclair disait quelque chose et l'analyste expliquait alors au préclair ce que cela voulait dire.

L'auditeur devrait se borner à donner les commandements appropriés et à pratiquer suffisamment de "rembourrage" (en anglais: dunnage - NdT) (paroles supplémentaires relativement dénuées de sens) pour maintenir une ligne de communication réciproque.

2. N'INVALIDEZ NI NE CORRIGEZ LES DONNÉES DU PRÉCLAIR.

Lorsqu'un préclair a informé l'auditeur d'un incident qui s'est produit dans sa vie, ce dernier commettrait une erreur fatale, pour ce qui est du cas du préclair, s'il se servait d'autres données pour informer le préclair qu'il ne s'est pas bien rappelé l'incident. C'est là la difficulté principale que l'on rencontre avec les équipes d'audition mari-femme et c'est ce qui explique pourquoi normalement ces équipes ne fonctionnent pas. Tous deux étaient présents en diverses

circonstances, et le mari ou la femme, lorsqu'il audite l'autre, risque de trouver qu'il lui est impossible de se retenir de donner sa version une fois que l'autre a communiqué un incident. Le type d'audition employé aujourd'hui pénètre à peine dans les incidents, aussi l'occasion de faire ce genre de chose ne se présente-t-elle pas aussi souvent que par le passé. L'invalidation verbale est, bien sûr, la manifestation symbolique de la force. L'invalidation, c'est de la force, quand elle est exprimée sous forme d'émotion et d'effort. Quand on invalide le préclair, il a l'impression d'avoir été frappé par une force. L'un des niveaux les plus bas de ce type d'invalidation, c'est la critique. Ne possédant pas l'effort ou l'énergie de frapper quelqu'un, la personne sournoise critique, ou invalide d'une façon ou d'une autre.

3. **SERVEZ-VOUS DES PROCÉDÉS QUI VONT AMÉLIORER LE CAS DU PRÉCLAIR.**

Au cours d'une série de tests destinés à découvrir pourquoi certaines équipes de co-audition n'avaient pas réussi à obtenir d'amélioration, on a découvert chez chacune de ces équipes qui avaient échoué que l'auditeur éliminait chez le préclair des choses qu'il aurait fallu éliminer chez l'auditeur. Les meilleurs procédés scientologiques réduisent cette difficulté au maximum, car ils audient, en l'approchant autant que possible, le dénominateur commun des difficultés que l'on rencontre avec tous les mentals sans exception. Il demeure que les auditeurs ont tendance à faire au préclair ce qu'il faudrait leur faire à eux, du point de vue processing. De plus, il existe des procédés qui ne produisent des améliorations que lorsqu'on les a audités très longtemps, et bien que l'on puisse considérer cela rémunérateur, en fait ce n'est pas efficace, étant donné que lorsqu'un auditeur s'enchaîne à un cas, cela ne profite pas à la société dans son ensemble; il défie donc sa propre troisième dynamique.

4. **RESPECTEZ TOUS VOS RENDEZ-VOUS, UNE FOIS PRIS.**

Plus d'un cas a échoué, non pas à cause du processing, mais parce que l'auditeur venait à ses rendez-vous avec tant d'irrégularité qu'il introduisait chez le cas une inquiétude qui était due au fait d'attendre ou au manque de ponctualité. En ne respectant pas un rendez-vous, l'auditeur dit en fait au cas que ce dernier n'est pas important et, par conséquent, pas intéressant; et un cas ne marchera pas avec un auditeur qui ne respecte pas ses rendez-vous. Si un auditeur a, lui-même, des difficultés à respecter des rendez-vous, il ne devrait pas fixer de rendez-vous spécifiques.

5. **N'AUDITEZ PAS UN PRÉCLAIR APRÈS DIX HEURES DU SOIR.**

Quatre années d'expérience nous ont montré que les clauses 5, 6 et 7 du code de l'auditeur étaient les seuls facteurs qui peuvent faire dérailler les préclairs. Chaque fois qu'un préclair empirait notablement alors qu'il se faisait auditer, il s'est avéré que le procédé n'y était pour rien, et l'on a découvert que les facteurs 5, 6 et 7 de ce code étaient présents. Chaque fois qu'une mauvaise audition avait restimulé une psychose ou une névrose, tous les trois facteurs 5, 6 et 7 étaient présents. Étant donné que le corps est formé de cellules qui, de toute évidence, renferment sur leur ligne d'expérience le comportement type du

plancton, le niveau d'énergie baisse sérieusement après le coucher du soleil, mais pendant un certain temps il y a une certaine fébrilité que l'on peut confondre à tort avec de l'énergie. En d'autres termes, quand le soleil se couchait, la source d'énergie cessait d'être présente, aussi l'audition n'est-elle pas aussi efficace durant les heures où il fait nuit que durant les heures où il fait jour. Cependant, on peut en toute sécurité auditer une personne jusqu'à 10 heures du soir, quel que soit l'état de son cas. Après 10 heures du soir, la courbe de l'aptitude à maîtriser l'énergie décroît rapidement et touche le fond à 2 heures du matin. Mais on a constaté que toute audition administrée après 10 heures du soir était, et c'est le moins que l'on puisse dire, inefficace, et l'on aurait aussi bien pu ne pas l'administrer.

6. N'AUDITEZ PAS UN PRÉCLAIR QUI N'A PAS BIEN MANGÉ.

Il est malheureux que des facteurs cachés comme le manque de sommeil, le manque de nourriture ou un problème de temps présent pressant ruinent parfois les efforts d'un excellent auditeur. Le meilleur des procédés n'apportera rien à un préclair qui, toujours intériorisé, est vidé en tant que thétan par un corps qui a absolument besoin de nourriture. Chaque parcelle d'énergie qu'émet le thétan est absorbée par le corps, quand celui-ci est mal nourri. Un corps qui souffre de malnutrition, ou même un petit déjeuner insuffisant, peut donc entraver l'audition. Parfois, un préclair qui vient de loin a si peu d'argent sur lui qu'il essaie de subsister, pendant la semaine où il reçoit l'intensive, en se nourrissant de sandwiches et de café. Il aurait aussi bien pu rester chez lui, car son corps, affamé, va faire venir des engrammes qui, après tout, sont de l'énergie mangeable, il va absorber chaque rayon que le thétan émet et il va, de façon générale, faire échouer l'audition. Un préclair mal nourri, même sain d'esprit, manifeste, lors du test de métabolisme basal, le même taux de combustion d'oxygène qu'un psychotique. Vous pouvez prendre n'importe quel préclair, lui faire sauter son petit déjeuner, et un psychotique, et les soumettre tous deux au test; vous constaterez que leur métabolisme et leur façon de respirer sont similaires. Ce n'est pas prescrire un régime que d'exiger de votre préclair qu'il mange comme le devrait un être humain normal, pendant une intensive d'audition ou avant toute audition. Les préclairs qui n'ont pas assez mangé peuvent dérailler si une mauvaise audition et d'autres facteurs s'ajoutent à la séance. Cela ne veut pas dire qu'un corps peut être à tel point affamé qu'on ne retirera rien de l'audition, mais cela veut dire que, durant une intensive, le préclair devra suivre un régime alimentaire correct, celui auquel il est habitué. Soit dit en passant, les régimes alimentaires ne constituent absolument pas un facteur vital dans le rétablissement des cas, comme voudraient nous le faire croire les publicités sur la diététique, et, à présent, aucun auditeur du HASI n'a le droit de prescrire des régimes, s'il veut continuer à bénéficier de la protection de l'organisation. Cependant, il faut observer le point six pendant l'audition.

7. NE PERMETTEZ PAS UN CHANGEMENT FRÉQUENT D'AUDITEUR.

Bien qu'il soit presque impossible pour un cas d'éviter d'avoir deux ou trois auditeurs, lorsque leur nombre s'élève à six ou à sept en un laps de temps relativement court, quelques mois par exemple, on constate que le cas souffre

de ce changement. Un cas devrait, dans la mesure du possible, être audité par un seul auditeur. La raison fondamentale en est que, si un seul auditeur audite le cas, il a plus de chances de terminer ce qu'il commence. Un changement fréquent d'auditeurs est presque toujours synonyme de changement fréquent d'estimations du cas, et de procédés dont aucun n'est mené au bout.

8. N'ÉPROUVEZ PAS DE COMPASSION POUR LE PRÉCLAIR.

Il y a trois façons de s'occuper de ceux qui ont besoin d'aide. La première, et celle qui prime sur les deux autres, consiste à se montrer efficace et à remédier à la condition une fois pour toutes. La seconde consiste à mettre la personne à l'aise. Ce n'est que si vous ne parvenez pas à être efficace et à mettre la personne à l'aise, que vous seriez en droit de faire preuve de compassion à l'égard de la personne. D'un autre côté, l'auditeur peut freiner le cas en se montrant bien trop autoritaire, mais s'il doit se tromper, qu'il se trompe en se montrant trop autoritaire, non en faisant preuve de compassion. Un audition miséricordieux encourage le préclair à dénicher de plus en plus de données à propos desquelles l'auditeur pourra faire preuve de compassion, et ils finiront tous deux par éprouver de la compassion l'un pour l'autre.

9. NE PERMETTEZ JAMAIS AU PRÉCLAIR DE METTRE FIN À LA SÉANCE DE SON PROPRE CHEF.

Etant donné qu'il existe maintenant des procédés comme la procédure d'ouverture par duplication, il devient important que l'auditeur mène à terme ce qu'il commence. Vous découvrirez que, très souvent, le préclair en arrive à un point où il désire se battre avec l'auditeur, puis quitte la séance. L'auditeur a la responsabilité de ramener le préclair et de terminer la séance. Les séances sont terminées quand l'auditeur dit qu'elles sont terminées, non quand le préclair le dit. Cependant, il n'est pas permis de maltraiter le préclair ou d'enfreindre n'importe laquelle des autres sections du code, pour que la séance puisse se poursuivre.

(A suivre)

L. RON HUBBARD